



Camping - Vue mer - Trébeurden - BERTHIER Emmanuel

HÔTELLERIE DE PLEIN AIR

Fiche Repère

#1

LES PARTICULARITÉS D'UN CAMPING OU PRL

1



Les terrains aménagés de camping et les parcs résidentiels de loisirs sont destinés à l'accueil de tentes, de caravanes, de résidences mobiles de loisirs (RML) et d'habitations légères de loisirs (HLL).

2



Ils sont constitués d'emplacements nus ou équipés ainsi que d'équipements communs. Ils font l'objet d'une exploitation permanente ou saisonnière et accueillent une clientèle qui n'y élit pas domicile.

3



Il existe plusieurs types de camping :

Le terrain déclaré (à la ferme, chez l'habitant). Il peut recevoir jusqu'à 6 tentes ou caravanes ou 20 campeurs, sur simple déclaration en mairie.

Les terrains aménagés de camping (plus de 6 emplacements et 20 campeurs) destinés à l'accueil de tentes, caravanes.

Les Parcs Résidentiels de Loisirs (PRL) sont spécialement affectés à l'accueil des HLL, RML et caravanes.

4



Un terrain de camping peut être classé sous la mention **Tourisme ou Loisirs**

Tourisme : plus de la moitié des emplacements est destinée à la location à la nuitée, à la semaine ou au mois, pour une clientèle de passage.

Loisirs : plus de la moitié des emplacements est destinée à une location supérieure à un mois, par une clientèle qui n'y élit pas domicile.

On distingue les aires naturelles des campings à étoiles :

Les **aires naturelles** sont destinées exclusivement à l'accueil de tentes, de caravanes et d'autocaravanes.

Les **campings à étoiles** disposent d'un classement allant de 1 à 5 étoiles, il est volontaire et a une validité de 5 ans.

Le classement est prononcé par l'organisme national Atout France, suite à une visite de contrôle et un diagnostic réalisé par un organisme accrédité.

Retrouvez les informations détaillées sur la réglementation en vigueur sur les campings sur le site Internet :

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/tourisme/conseils-strategie/terrains-de-camping-amenages-et-parcs-residentiels-de-loisirs>



CONTACT

Vincent CORRE
Chargé de Développement Touristique
Côtes d'Armor Destination
02 96 62 72 13 - vcorre@cad22.com



On compte

179

campings en Côtes d'Armor

Ils représentent

40 %

de l'offre d'hébergement marchand

80 %

des campings sont localisés sur les communes littorales et

La capacité moyenne des campings en Côtes d'Armor est de

87 emplacements

dont

26 locatifs**60 %**

des campings sont classés dont

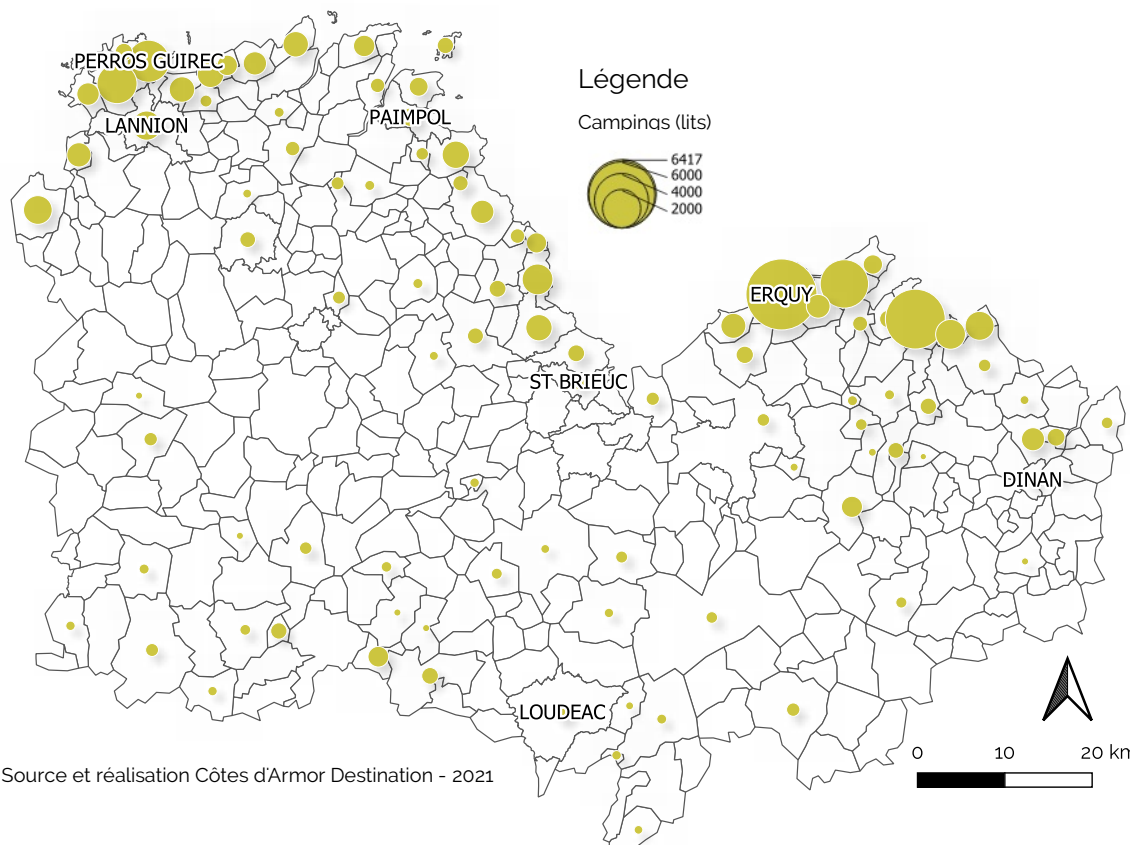
59 %

de niveau de confort 3 étoiles et plus

6 %

dans les principales villes (Saint-Brieuc, Dinan, Guingamp, Lannion, Lamballe et Loudéac).

Offre touristique ¹	Nombre	Emplacements	Part locatif	Lits
Campings et PRL	179	15 533	29 %	47 307
Dont campings classés	105	13 455	31 %	40 365
1-2 étoiles	43	4 307	15 %	1 998
3 étoiles	46	5 960	34 %	3 684
4-5 étoiles	16	3 188	49 %	982

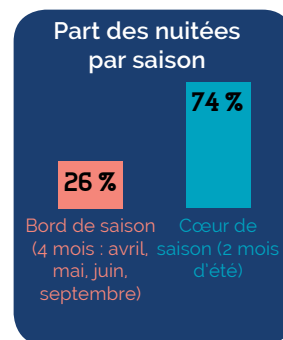
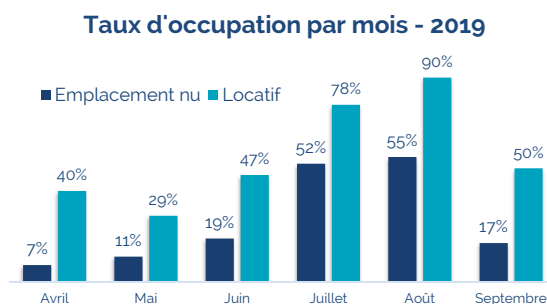
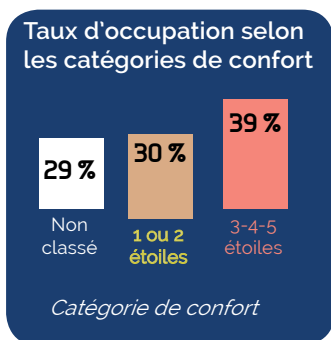
¹ Inventaire des hébergements touristiques - CAD

#3 FRÉQUENTATION DES CAMPINGS EN CÔTES D'ARMOR - INDICATEURS²

Le taux d'occupation³ moyen des campings en Côtes d'Armor est de 36 % sur la période d'avril à septembre. Les emplacements de campings sont proposés à la location en moyenne 174 nuits d'avril à septembre et sont loués autour de 61 nuits sur cette période.



- L'activité en camping est très saisonnière, 74 % des nuitées sont concentrées sur les mois d'été.
- Les clientèles étrangères représentent 25 % des nuitées en campings. Elles sont d'abord néerlandaises puis allemandes et anglaises. Les étrangers privilégient les séjours en emplacement nu.
- Le taux d'occupation en locations est de 57 % sur la période d'avril à septembre, les clientèles y sont à 84 % françaises, la durée de séjour moyenne est de 5,7 nuits et la taille des groupes de 3,2 personnes.
- En emplacement nu, le taux d'occupation sur la saison est de 30 %, la clientèle est à 30 % étrangère, la durée de séjour est de l'ordre de 3,7 nuits et la taille des groupes de 2,5 personnes.



² Indicateurs d'occupation : sources Réseau Mergoat Hôtellerie de plein air - INSEE - avril à septembre 2019 Etude Reflet 2016 - CRT Bretagne - Traitement Côtes d'Armor Destination

³ Taux d'occupation (T.O) : rapport entre les emplacements disponibles et les emplacements loués sur une période

#4 CLIENTÈLES DES CAMPINGS EN CÔTES D'ARMOR

- 480 000 touristes séjournent chaque année en campings lors de leur séjour touristique en Côtes d'Armor, ils génèrent une consommation touristique de 130 millions d'€ et représentent 13 % des nuitées touristiques marchandes.
- Les touristes qui séjournent en campings, des familles avec enfants et des couples venant l'été, puis en bord de saison, ont des modalités de réservation bien spécifiques.



Critères et modes de réservation des clientèles :

- 62 % réservent leurs séjours à l'avance dont 42 % sur Internet et 20 % par mail
- Réservent pour 42 % entre 15 jours et 3 mois avant le séjour,
- Choisissent avant tout la localisation (proximité mer, ville...),
- Puis le prix, la présence d'une piscine et l'offre adaptée aux familles.
- Recherchent des hébergements de niveau **3 étoiles**
- Se renseignent d'abord sur le site de l'hébergement, puis sur YellowVillage, Eurocamp...

Top 3 critères de sélection :



#6 INDICATEURS CLÉS DES CLIENTÈLES DE L'HÔTELLERIE DE PLEIN AIR EN CÔTES D'ARMOR

- Les ménages touristiques séjournant en campings en Côtes d'Armor sont en moyenne de **3,5 personnes**, ils résident **6 jours** et dépensent en moyenne **45 €/personne/jour** soit un budget de séjour de **957 €**.

Item	Indicateur
Nombre de personnes	3,5 pers.
Durée de séjour	6 jours
Dépense / jour / personne	45 €
Budget	957 €

#7 INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS - LE PARCOURS DU CRÉATEUR

Différents organismes en Côtes d'Armor peuvent vous apporter des conseils (réglementation, besoins, clientèles...) pour vous aider dans l'élaboration de votre projet concernant les campings.

Organismes de conseil aux porteurs de projets :

- Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des Côtes d'Armor
Tel : 02 96 78 62 00 - Mail : votrecci@cotesdarmor.cci.fr - www.cotesdarmor.cci.fr
- Union Bretonne de l'Hôtellerie de Plein Air (UBHPA)
Tel : 02 97 42 55 83 - Mail : contactubhpa.org - www.ubhpa.org
- Bienvenue à la ferme, Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor
Tel : 02 23 48 27 73 - Mail : plerin@bretagne.chambagri.fr - www.bretagnealaferme.com

Retrouvez les services de Côtes d'Armor Destination sur le site Internet :

www.cad22.com

Et les études sur le tourisme sur le site Internet :

www.armorstat.com



Les informations présentées dans cette note proviennent des études réalisées par Côtes d'Armor Destination (inventaire des hébergements touristiques). Ainsi que du dispositif régional d'observation Morgoat Hôtellerie avec le Pôle Observatoire & Prospective du CRT Bretagne.